

Ville de Lac-Mégantic

# L'année 2016 sous le signe du changement

«La catastrophe humaine a été très bien gérée par l'ancien conseil municipal. Vous ne me verrez jamais critiquer l'administration précédente. On choisit de regarder vers l'avant. À partir de là, c'est certain qu'on va apporter des changements», transmet le maire de Lac-Mégantic, Jean-Guy Cloutier. Parmi ses priorités de 2016, la mise en place d'un nouveau mode de gestion à la Ville et le déploiement de mesures concrètes pour l'avancement du dossier ferroviaire.

**CLAUDIA COLLARD**

Bien que la tâche ait été particulièrement ardue, la préparation du budget 2016 à peine deux semaines après les élections municipales, a permis de donner le ton au virage économique anticipé par les membres du nouveau conseil. À ce titre, il souligne l'apport du conseiller responsable des finances, Pierre Latulippe, auparavant directement général du CSSS du Granit, et la grande collaboration des employés municipaux, particulièrement du trésorier Luc Drouin.

«Travailler sur le budget nous a ouvert les portes vers l'orientation d'une nouvelle administration. Notre objectif, c'est de réduire les dépenses sans couper dans les services à la population», précise le maire Cloutier. Ces travaux d'optimisation s'étendront sur toute l'année 2016 et la population sera informée ponctuellement des transformations apportées. «Cette nouvelle façon de faire va impliquer plusieurs changements, qu'on va expliquer aux citoyens au fur et à mesure. Durant

la campagne électorale, on a parlé de transparence. C'est un engagement qui sera respecté.»

Réduction des dépenses signifie évidemment diminution de la dette de Lac-Mégantic, qui s'élève à 40 M\$. Un chiffre duquel il faudra soustraire les sommes dues à la Ville par le gouvernement provincial, de l'ordre de 8 à 9 M\$ estime Jean-Guy Cloutier.

## Voie de contournement

Le maire de Lac-Mégantic est formel: c'est dès maintenant qu'il faut se pencher sur le montage du dossier visant la construction d'une voie de contournement ferroviaire. «C'est important de savoir exactement où on s'en va, d'avoir un dossier solide avant de rencontrer les ministres concernés. Ça n'ira pas avant l'automne 2016 ou début 2017 au plus tard. Il ne faut pas manquer le bateau. Si le dossier n'est pas parfait, on n'aura pas la voie de contournement.»

Le maire Cloutier tiendra sous peu une rencontre réunissant des représentants des trois groupes en faveur de la voie de contournement;

Sécu-Rail, le Comité de vigilance pour la sécurité ferroviaire et la Coalition des citoyens et organismes engagés pour la sécurité ferroviaire à Lac-Mégantic. Il précise que le ton devra être cordial, aucune place n'étant laissée à la chicane lors de cette rencontre. Il favorise plutôt des échanges sur une vision commune, en vue de la création d'une entité chargée de structurer la rédaction du document qui permettra de faire des représentations auprès des gouvernements. Le député fédéral Luc Berthold, qu'il a déjà rencontré à quelques reprises, oeuvrera activement au dossier. Jean-Guy Cloutier a par ailleurs pu constater que l'étude de faisabilité, réalisée par la firme AECOM, avance rondement.

## Rue Frontenac

À plus court terme, les élus méganticois devront prendre une décision concernant la configuration de la rue Frontenac. «L'objectif, c'est qu'en octobre 2016, les infrastructures soient complétées et la rue Frontenac ouverte, en plus de la rue Thibodeau et du sentier piétonnier (reliant le boulevard des vétérans et la promenade Papineau)», rappelle le maire Cloutier. L'orientation du conseil devra donc être connue rapidement.

Sur la base de quels critères les élus méganticois articuleront-il leur réflexion? «Quand on aura réellement une phase finale, on va la transmettre à la population, avec

tous les détails. Mais comment va être analysée la décision, ce n'est pas encore déterminé. À l'heure actuelle, on est à l'écoute et on consulte des gens. Il est important de faire une bonne réflexion. On parle d'une décision valable pour la vie. Avant les Fêtes, on avait donné la date du 19 janvier mais s'il faut retarder cette décision de deux semaines on le fera.»



Photo Claudia Collard  
Le maire de Lac-Mégantic, Jean-Guy Cloutier, est formel: c'est dès maintenant qu'il faut se pencher sur le montage du dossier visant la construction d'une voie de contournement ferroviaire.

Le bureau de Me Daniel Larochelle inondé d'appels

## Recours collectif: la patience est de mise

(CC) - Le bureau de Me Daniel Larochelle, avocat responsable du Recours collectif Lac-Mégantic, est submergé d'appels téléphoniques, en ce début d'année. De nombreuses personnes inscrites au Recours veulent connaître la date de réception du chèque d'indemnisation, annoncé pour janvier par le syndic Richtier, responsable du traitement de la faillite de la compagnie Montreal Maine and Atlantic (MMA) Railway. Une information qui sera livrée lorsqu'elle sera disponible, indique un communiqué du bureau de Me Larochelle, soulignant que le personnel ne possède aucun renseignement sur le sujet à l'heure actuelle.

«Toutes les réclamations sont actuellement vérifiées une à une et chaque dossier est unique. Tant que cette analyse ne sera pas terminée, la date exacte de distribution, ni les montants réels des chèques à venir, ne seront pas connus. L'ordre de priorité de distribution de ces indemnités va varier selon les catégories de réclamations et la recevabilité de chacune déterminée par le syndic de faillite», indique le communiqué transmis mardi.

La missive précise que l'information concernant les chèques d'indemnisation reliés au Recours collectif Lac-Mégantic sera transmise aux personnes concernées «de la manière qui sera jugée la plus adéquate possible». Une communication par courriel devrait être émise à court terme.

«L'objectif n'est pas d'empêcher les gens de communiquer avec le bureau, mais plutôt, pour le person-

nel, de gagner en efficacité pour le travail à effectuer quotidiennement dans les dossiers des inscrits au Recours collectif. En effet, le syndic de faillite demande régulièrement des informations supplémentaires dans plusieurs des dossiers des personnes inscrites; le personnel n'ayant pas le temps d'y répondre, cela peut retarder la production des chèques d'indemnités», peut-on lire.

Pour les changements d'adresse des personnes inscrites au Recours collectif, on invite les gens concernés à laisser leurs nouvelles coordonnées sur le répondeur téléphonique du bureau, au 819 583-5686. Toute personne qui voudrait s'adjoindre la collaboration de Me Daniel Larochelle, pour des services réguliers d'avocat, est priée de laisser un message au même numéro, ce qui lui permettra d'être rappelée dans les plus brefs délais.

«Me Daniel Larochelle remercie le public de respecter ces très importantes consignes, de même

qu'il souhaite profiter de l'occasion pour exprimer sa reconnaissance la plus sincère pour la confiance que la population de la grande région de Mégantic lui a de tout temps manifestée», conclut le communiqué.

## Gèlera, gèlera pas?



Photo Claudia Collard  
Plus rare qu'à pareille date la glaciation n'est pas complétée sur le lac Mégantic. Les statistiques répertoriées depuis l'hiver 1975-76 indiquent qu'en 1995, les eaux se sont figées deux fois plutôt qu'une, soit les 8 et 30 janvier. Même scénario les 7 et 20 janvier 2013. Autres glaciations plus tardives : le 19 janvier 2002, le 17 janvier 2006 et le 10 janvier 2010. Cette photo prise lundi à la Baie-des-Sables montre que le processus est déjà amorcé, temps froid aidant.